

## LES TARIFS 2023

### COLONIE ÉTÉ :

	Enfants dont les parents habitent la commune	Enfants dont les parents habitent une autre commune
1 <sup>er</sup> enfant	260 €	370 €
2 <sup>ème</sup> enfant	240 €	350 €
3 <sup>ème</sup> enfant et les suivants	220 €	330 €

### SÉJOUR À LA NEIGE :

	Enfants dont les parents habitent la commune	Enfants dont les parents habitent une autre commune
1 <sup>er</sup> enfant	160 €	230 €
2 <sup>ème</sup> enfant	140 €	210 €
3 <sup>ème</sup> enfant et les suivants	120 €	190 €

### ALSH :

	Quotient Familial < 1500 €		Quotient Familial > 1500 €	
	1 <sup>er</sup> enfant	A compter du 2 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup> enfant	A compter du 2 <sup>ème</sup>
Journée sans repas	5.97 €	4.77 €	7.09 €	5.67 €
Demi-journée sans repas	3.26 €	2.61 €	3.94 €	3.15 €
Supplément jour de camping	7.32 €	5.85 €	8.78 €	7.02 €
<b>Extérieurs</b>				
Journée sans repas	9.12 €	7.29 €	11.37 €	9.09 €
Demi-journée sans repas	4.73 €	3.78 €	5.85 €	4.68 €
Supplément jour de camping	10.69 €	8.55 €	12.83 €	10.27 €
<b>Accueils péri et extrascolaires (matin et soir)</b>				
Tarif unique à la demi-heure	0.50 €	0.40 €	0.50 €	0.40 €

## MÉDIATHÈQUE :

la gratuité aux services liés à la médiathèque

Restauration :

1 <sup>er</sup> janvier 2023					
	VITRY-EN-ARTOIS		EXTERIEURS		TARIF SOCIAL VITRY ET EXTERIEUR
	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant et suivant	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant et suivant	
Enfants d'âge maternel et élémentaire	3.91 €	3.13 €	4.57 €	3.65 €	1.00 €
1 <sup>er</sup> janvier 2022 : Application des majorations					
	Majoration de 25 % Repas réservé dans la semaine	Majoration de 50 % Repas réservé le jour même	Majoration de 25 % Repas réservé dans la semaine	Majoration de 50 % Repas réservé le jour même	
1 <sup>er</sup> enfant	4.89 €	5.87 €	5.71 €	6.85 €	
2 <sup>ème</sup> enfant et suivant	3.91 €	4.70 €	4.57 €	5.48 €	
Tarif Social Majoré	1.25 €	1.50 €	1.25	1.50	
Portage de repas à domicile	6.00 €		/	/	

## SOTIE PÉDAGOGIQUE ET USEP :

le montant de sa participation pour les frais de sorties pédagogiques à 2 euros par enfant

## DOTATION SCOLAIRE :

41 euros par enfant scolarisé en classe maternelle  
45 euros par enfant scolarisé en classe élémentaire.